

Note de complément au dossier technique d'exécution relatif à la vidange de la retenue d'Allement et travaux associés - H-30575713-2021-000162

Concernant la phase d'abaissement de la retenue d'Allement :

Il est indiqué au paragraphe « **6.2.3 Phasage et protocole de l'abaissement - Phase 1 : Abaissement de la retenue de la cote 267,5 m NGF à la cote 260 m NGF** » :

« Le débit de déstockage de la retenue sera de 30 m³/s. Le débit proposé sera donc d'environ 130m³/s à l'aval d'Allement (débit d'environ 100 m³/s sortant de Bolozon). Ce débit sera assuré par les groupes et les vannes de fond jusqu'à la cote 261,5 m NGF puis par les vannes de fond du barrage d'Allement jusqu'à la cote 260 m NGF. »

EDF souhaiterait que le débit affiché en provenance de la retenue de Bolozon durant la phase d'abaissement puisse être modulé à la baisse (soit inférieur à 100 m³/s), en tenant compte des conditions de l'hydrologie naturelle et des analyses de qualité d'eau.

En effet, et compte tenu des incertitudes sur les apports naturels permettant le remplissage de Vouglans, EDF souhaiterait que les apports de la retenue durant la phase d'abaissement jusqu'à une cote de 261,5 soient conditionnés aux mesures de qualité de l'eau en sortie d'Allement. Jusqu'à cette cote, l'eau en provenance de la retenue de Bolozon transitera à l'aval par les vannes de surface ou par les turbines. Elle permettra de diluer les éventuels apports en MES transitant par les vannes de fonds, et d'apporter de l'oxygène dissous. Dans le respect des seuils qui seront prescrits dans le futur arrêté préfectoral d'autorisation, ce débit pourrait descendre sous les 100 m³/s indiqués, afin de limiter l'utilisation de volumes important provenant de la retenue de Vouglans.

En effet, l'apport de 100 m³/s provenant de Vouglans (ne tenant pas compte d'éventuels apports naturels) consommerait environ 8 640 000 m³/jour du volume de la retenue, soit environ 80 cm de cote par jour, pour un total d'environ 4 mètres. La conservation d'eau sur la retenue de Vouglans permettrait, selon la cote atteinte fin août, un éventuel maintien d'activités touristiques durant le début du mois de septembre sur cette retenue, et permettra également de conserver cette eau pour les besoins de production électrique hivernal.

De plus, une fois la cote de 261,5 mNGF atteinte sur la retenue d'Allement, l'eau en sortie d'Allement ne pourra plus transiter que par les vannes de fond, la dilution n'étant plus possible l'apport d'eau en provenance de l'amont ne sera alors plus nécessaire.

Les débits utilisés lors de la phase l'abaissement de la retenue d'Allement pourra être discuter en comité de pilotage et sera conditionné au respect des valeurs seuils de qualité d'eau.

Rectifications de données correspondantes aux modalités des travaux effectués :

Il est indiqué page 40 : « *Au-delà de ce débit entrant, le niveau d'eau dans l'enceinte de la retenue d'Allement sera relevé jusqu'au niveau du seuil des EVC, qui seront grand ouverts pour les travaux* »
En réalité les EVC seront fermés durant les travaux, et seulement ouverts pour procéder aux essais de requalification du contrôle commande. Ils pourront être ouverts en cas de crue.

Il est indiqué page 48 : « *La vanne auto sera entrouverte à environ 30 cm pendant la durée du chantier.* ». Cette vanne sera en réalité fermée en temps normal.

Également page 48 : « *Pour la vanne en cours de réparation : démontage de l'échafaudage si prévenance suffisante, l'échafaudage sera sacrifié (étudié pour ne pas gêner l'ouverture de la vanne).* ».

Ces échafaudages sont conçus pour ne pas gêner l'ouverture des vannes et pourront donc rester en place pendant les manœuvres.